

<b>BILAN</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>Actif</b>		
Caisse	10'538	8'505
La Poste	31'053	57'805
Banque Cantonale Vaudoise	2'478'833	3'691'316
<b>Liquidités</b>	<b>2'520'424</b>	<b>3'757'626</b>
Débiteurs	917'882	773'272
Actifs transitoires	1'249'263	660'904
<b>Réalisables à court terme</b>	<b>2'167'145</b>	<b>1'434'176</b>
Placements affectés	617'047	626'223
Mobilier, équipements	409'101	523'601
Immeubles	7'418'670	7'656'550
<b>Immobilisés</b>	<b>8'444'818</b>	<b>8'806'374</b>
<b>Total</b>	<b>13'132'387</b>	<b>13'998'176</b>
<b>Passif</b>		
Créanciers fournisseurs	278'660	263'646
Créanciers divers	108'710	102'199
Passifs transitoires	2'692'632	3'470'670
Provision pour pertes sur débiteurs	50'500	37'412
Emprunts à long terme	8'175'487	8'371'466
<b>Fonds étrangers</b>	<b>11'305'989</b>	<b>12'245'393</b>
Fonds et réserves	1'481'493	1'479'071
Capital de dotation	80'000	80'000
<b>Fonds propres</b>	<b>1'561'493</b>	<b>1'559'071</b>
Résultat reporté	193'712	184'468
Résultat exercice	71'193	9'244
<b>Compte de régularisation de passif</b>	<b>264'905</b>	<b>193'712</b>
<b>Total</b>	<b>13'132'387</b>	<b>13'998'176</b>

## Comptes d'exploitation 2010

Nb Annualisé d'étudiants 684

01.01. 2010 au 31.12.2010	Comptes	Budget
<b>Charges</b>		
Total salaires	17'154'925	16'311'728
Total charges sociales	3'455'484	3'189'000
Total autres charges du personnel	111'065	140'000
<b>Total charges du personnel</b>	<b>20'721'474</b>	<b>19'640'728</b>
Total charges d'enseignement, matériel	867'093	857'000
Total charges mobilières et immobilières	1'364'389	1'316'726
Total charges d'administration et divers	1'534'655	1'325'610
Total charges financières	349'695	307'000
Attribution à des fonds et réserves	3'247	0
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>4'119'079</b>	<b>3'806'336</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>24'840'553</b>	<b>23'447'064</b>
<b>Produits</b>		
Chiffre d'affaires	5'467'557	4'966'200
Total produits immobiliers	52'480	49'375
Total produits financiers	9'428	100'000
Total subventions et dons	3'800'456	2'577'220
Prélèvement sur les fonds et réserves	825	0
<b>Total des produits</b>	<b>9'330'746</b>	<b>7'692'795</b>
<b>Excédent des charges d'exploitation</b>	<b>15'509'807</b>	<b>15'754'269</b>
Forfaits enveloppe HES	13'712'904	14'081'000
Complément cantonal Vaud - HES	1'868'096	1'500'000
<b>Couverture de l'excédent des charges</b>	<b>15'581'000</b>	<b>15'581'000</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET DE LA COUVERTURE</b>	<b>24'911'746</b>	<b>23'273'795</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>71'193</b>	<b>-173'269</b>

## **Rapport de l'organe de révision**

au Conseil de fondation de

### **FONDATION ECOLE D'ETUDES SOCIALES ET PEDAGOGIQUES, Lausanne**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de FONDATION ECOLE D'ETUDES SOCIALES ET PEDAGOGIQUES, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. La révision des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectuée par un autre organe de révision.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Pully, le 24 mai 2011

Léman Audit SA



Yanick Platel

Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

**Annexe**

- Comptes annuels